

Le 15 novembre 2010



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur le Sous-Préfet
Sous-Préfecture d'Avesnes
BP 207
59363 AVESNES-SUR-HELPE CEDEX

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord

Avesnes-sur-Helpe
Beloeil
Beligny
Dompierre-sur-Helpe
Fouillet
Framet
Fourmies (sur Helpe Nord)
Fourmies
Frambouilles
Saint-Aubin
Saint-Hilaire-sur-Helpe
Sermignies
Sermignies
Thiennes-sur-Helpe

Canton d'Avesnes sur Helpe Sud

Agnelles
Beauregard-sur-Semoy
Bouillon-sur-Helpe
Cartignies
Étréaupont
Floyon
Grand-Foy
Haut-Liéu
Larouillies
Marbais
Petit-Foy
Ransart
Saint-du-Nord

Canton d'Hautmont

Beaufort
Boussières-sur-Semoy
Boussies
Hautmont
Lumont-Poissonne
Neuf-Mesnil
Saint-Remy-du-Nord

Canton de Landrecies

Bousies
Cuvilly
Fontaine-au-Sud
Forest-en-Cambrésis
Landrecies
Le-Favin
Maroilles
Pheux-au-Sud
Prouches
Roberst

Canton de Soire le Château

Aibes
Bettuneux
Bessilles
Bousignes-sur-Foy
Chorques
Clairfont
Cousoir
Dameschaux
Demont
Eccles
Hestrud
Lep-Fontaine
Liesies
Sars-Poteries
Soire-le-Château
Soirmines

Canton de Trélon

Aulor
Baivars
Epe-Sauvage
Feron
Fourmies
Glaçon
Mouster-en-Fagne
Ohain
Trélon
Wallers-en-Fagne
Wignehies
Willies

Objet : Inondations dans le Sud Avesnois – Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Nos Références : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire - sebastien.hausemont@perat.fr

Pièce jointe : aucune

Monsieur le Sous-Préfet,

Entre le 11 et le 14 novembre derniers, le Sud Avesnois a été frappé sans discontinuer par de très fortes précipitations et rafales de vent.

Ces intempéries ont causé durant le week-end le débordement des principaux cours d'eau du territoire, principalement l'Helpe mineure et l'Helpe majeure, ce qui a conduit à de nombreuses inondations dans les communes traversées, notamment Fourmies, Wignehies, Maroilles, Avesnes-sur-Helpe, Cartignies, Dompierre-sur-Helpe...

A Fourmies, par exemple, une centaine de riverains ont dû être évacués durant la nuit de samedi à dimanche. A Wignehies, plus de cinquante logements ont été touchés. Les dégâts sont partout importants.

Afin d'accompagner au mieux les personnes et les collectivités sinistrées, je vous demande de tout mettre en œuvre, afin que l'état de catastrophe naturelle puisse être rapidement reconnu pour l'ensemble de ces communes.

Sachant compter sur votre diligence et votre engagement, je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Luc PERAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Pour me contacter

Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10

www.perat.fr ✉ contact-depute@perat.fr

Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP